

REUNION DE BUREAU

LUNDI 30 Juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Présidente

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAPELLE, Denis CAVELIER, Jacques FAUVEL, Membres du Bureau

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Madame Laurence CLERET

Messieurs Jean-Claude DUFOSSEY, Christophe DUFLOT, Jacques HADPEY

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

1. ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES : Marché

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) selon l'appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Elaboration du PLUi
02	Réalisation d'un diagnostic agricole

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre composite.

La présente consultation fera l'objet d'un accord-cadre « composite » conclu avec un seul opérateur économique. Chaque lot correspond pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à bons de commande.

Les prestations relevant de la partie "marché ordinaire" sont les suivantes :

Lots	Prestations relevant de la partie marché ordinaire
01	Elaboration du PLUi
02	Réalisation d'un diagnostic agricole

Les prestations relevant de la partie "accord-cadre à bons de commande" correspondent aux prestations complémentaires avec un montant maximum de 80 000 € HT pour le lot n° 1 et 5 000 € HT pour le lot n° 2, pour toute la durée du contrat.



Les candidats avaient la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-26461, publié le 7 Mars 2025, au JOUE sous la référence 158392-2025, publié le 11 Mars 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Dix-Sept retraits du dossier de consultation ont été authentifiés sur ce dernier.

Sept offres ont été remises pour le lot n° 1 par les Sociétés GEOSTUDIO, GILSON ASSOCIES, VERDI, ATOPIA, CITADIA, ESPACE VILLE et ATELIER URBANISME.

Deux offres ont été remises pour le lot n° 2 par LA CHAMBRE D'AGRICULTURE et CITADIA

Au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 Juin 2025, a procédé à l'attribution des marchés selon le détail suivant :

- GEOSTUDIO pour un montant de 230 300,00 € H.T. sur la partie ordinaire du lot n°1 « Elaboration du PLUi »
- CHAMBRE D'AGRICULTURE pour un montant de 52 108,00 € H.T. sur la partie ordinaire du lot n° 2 « Réalisation d'un diagnostic agricole »

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

La démarche PLUi va donc être lancée. Dans un premier temps, il sera réalisé un diagnostic du territoire, sur une durée d'un an environ. Il faut que la collectivité soit bien accompagnée et que ce document de planification soit partagé avec les élus et les communes.

2. COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS VERTS : Marché

Monsieur Gérard THEBAUD précise que cette consultation fait suite à une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, concernant une précédente consultation. L'unité choisie du prix unitaire correspondant à l'enlèvement et au transport des bennes n'était pas adapté et a conduit à la réception d'offres financières très disparates.

De ce fait, la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une nouvelle consultation pour la collecte et le transport des déchets verts selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il est retenu la forme du marché ordinaire, avec règlement des prestations par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix



Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-56661, publié le 20 Mai 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Quatre retraits du dossier de consultation ont été authentifiés sur ce dernier.

Deux offres ont été remises par les Sociétés IPODEC et SEPUR.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Qualité jugée à partir de l'échantillon fourni et de la fiche technique	50.0
1.1- Qualité de conception et matériaux	20.0
1.2- Ergonomie d'utilisation et de collecte	20.0
1.3- Intégration dans l'environnement	10.0
2-Prix des prestations	40.0
3- Délai de livraison, à compter de l'émission d'un bon de commande, 8 semaines maximum	10.0

Après analyse des offres et au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, le classement serait le suivant :

- 1 – SEPUR avec une note globale de 96,50/100
- 2 – IPODEC avec une note globale de 91,26/100

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Arrêtent** le classement des offres tel qu'exposé.

✎ **Décident** d'attribuer le marché à la Société SEPUR dont l'offre s'avère la mieux-disante.

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

3. ACCORD-CADRE POUR L'ACHAT EN GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURES DE VETEMENTS DE TRAVAIL, D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLES (EPI) ET DE CHAUSSANTS

Monsieur Jérôme PASCO indique que cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Commune de Conches



Le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Cet accord-cadre sera signé et notifié par le coordonnateur, au nom et pour le compte du groupement, mais sera exécuté techniquement et financièrement par chaque membre de ce groupement, en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique.

La Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation pour l'achat en groupement de commande de fournitures de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle (EPI) et de chaussants selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il est retenu la forme de l'accord-cadre avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot	Désignation
01	Fourniture de tenues et équipements pour la Police Municipale
02	Vêtements de travail pour les agents des services techniques et administratifs
03	Vêtements de travail pour les agents d'aide à la personne et agents d'entretien
04	Equipements de protection individuel et chaussants

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-57461, publié le 21 Mai 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55.0
1.1- Qualité de la méthodologie	30.0
1.2- Adaptation de la note méthodologique au contexte et aux besoins sur la base du cas spécifique	15.0
1.3- Cohérence du planning établi sur la base du cas spécifique et délais annoncés	10.0
2-Prix des prestations	45.0

Pour le lot n°1 deux offres ont été remises, pour le lot n°2 une seule offre, pour le lot n°3 une seule offre et pour le lot n°4 cinq offres ont été remises



Après analyse des offres et au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, le classement des offres serait le suivant :

- **LOT N°1 – FOURNITURES DE TENUES ET EQUIPEMENTS POUR LA POLICE MUNICIPALE :**
 - 1 – GK Professionnal avec une note de 96.92/100
 - 2 – RIVOLIER PERE ET FS ARMURERIE avec une note globale de 85.52/100
- **LOT N°2 – VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS**
 - 1 – HM PROTECT avec une note globale de 95/100
- **LOT N°3 – VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS D'AIDE A LA PERSONNE ET AGENTS D'ENTRETIEN**
 - 1 – HM PROTECT avec une note globale de 95/100
- **LOT N°4 – EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET CHAUSSANTS**
 - 1 – Etablissement LECOUFLE (PROLIANS) avec une note globale de 85.69/100
 - 2 – Quincaillerie SETIN avec une note globale de 80.57/100
 - 3 – HM PROTECT avec une note globale de 72.84/100
 - 4 – DEXIS avec une note globale de 62.95/100
 - 5 – RG France avec une note globale de 52.76/100

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✍ **Arrêtent** le classement des offres tel qu'exposé.

✍ **Décident** d'attribuer les marchés aux sociétés dont les offres s'avèrent les mieux-disantes, à savoir GK Professionnal au titre du lot n° 1, HM PROTECT au titre des lots n° 2 et 3, Etablissement LECOUFLE au titre du lot n° 4.

✍ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

4. ETUDES GEOTECHNIQUES POUR LA MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE LA FERRIERE SUR RISLE : Marché

Monsieur Marcel SAPOWICZ précise que la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation pour les études géotechniques pour la mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées sur la Commune de la Ferrière sur Risle selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il est retenu la forme d'un marché ordinaire. Le marché fera l'objet d'un fractionnement en tranches définies ci-dessous :

- Tranche ferme
- Tranche optionnelle 1 : G4 STEP



Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-56806, publié le 20 Mai 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Onze retraits du dossier de consultation ont été authentifiés sur ce dernier.

Six offres ont été déposées par les Sociétés GINGER CEBTP, ECR ENVIRONNEMENT, HYDROGEOTECHNIQUE, INFRANEO, GEOSOLTEC et GENESIS ENGINEERING.

L'offre de l'entreprise GINGER CEBTP n'étant pas conforme au CCTP doit être déclarée irrégulière.

Les critères retenus, pour tous les lots, pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55.0
1.1- Qualité de la méthodologie	30.0
1.2- Adaptation de la note méthodologique au contexte et aux besoins sur la base du cas spécifique	15.0
1.3- Cohérence du planning établi sur la base du cas spécifique et délais annoncés	10.0
2-Prix des prestations	45.0

Après analyse des offres et au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, le classement serait le suivant :

- 1 – HYDROGEOTECHNIQUE avec une note globale de 90,00/100
- 2 – ECR ENVIRONNEMENT avec une note globale de 79,03/100
- 3 – INFRANEO avec une note globale de 72,40/100
- 4 – GEOSOLTEC avec une note globale de 69,05/100
- 5 – GENESIS ENGINEERING avec une note globale de 41,25/100

Les membres du Bureau Communautaire , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Décident** de déclarer l'offre de la GINGER CEBTP irrégulière, cette offre n'étant pas conforme au CCTP.

✎ **Décident** d'attribuer le marché à la Société HYDROGEOTECHNIQUE l'offre de cette dernière s'avérant la mieux-disante.

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.



Sur le projet de construction d'un système épuratoire sur la Ferrière sur Risle, Monsieur Jérôme PASCO précise qu'il devra être organisée une réunion publique sur cette commune afin de présenter le projet aux habitants. Toutefois, cette réunion se tiendra après les élections municipales, certaines études préalables complémentaires s'avérant nécessaire pour finaliser le programme. Cette réalisation sera complexe et impactera les habitants. Aussi conviendra-t-il de faire preuve de pédagogie, mais aussi d'autorité et de fermeté. Il rappelle que la Ferrière sur Risle est la dernière commune de l'Eure à ne pas disposer d'une unité de traitement des eaux usées. Les interventions chez les particuliers s'effectueront sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, avec gestion via des comptes de tiers, les usagers réglant le coût des travaux, après déduction des subventions de l'Agence de l'Eau. Pour autant l'acceptabilité citoyenne de ce projet va être complexe.

5. EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE : Avenant n° 2

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Conches a signé avec la Société TCAP ENERGIE un marché relatif à l'exploitation des installations de production et distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour une durée initiale de quinze mois, à compter du 1^{er} Octobre 2024, jusqu'au 31 Décembre 2025, avec deux périodes de reconduction de douze mois chacune, fixant ainsi une durée maximale du contrat toutes périodes confondues de 39 mois, pour un montant total de 67 795,00 € H.T. soit 81 354,00 € T.T.C. porté à 73 735,00 € H.T. soit 88 482,00 € T.T.C. à l'issue du premier avenant.

Le bâtiment Maison France Services doit être ajouté au présent marché, la gestion de ce service ayant été transférée à la Communauté de Communes.

Il convient de d'augmenter le montant du marché de 1 338,00 € H.T. soit 1 605,60 € T.T.C., soit une hausse de 1,97% du montant du marché au titre du présent avenant. L'écart introduit par l'ensemble des avenants, y compris celui-ci, s'établit à 10,74% du montant pour l'ensemble des périodes.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ **Acceptent** cette plus-value d'un montant de 1 338,00 € H.T. ce qui porte le montant du marché à 75 073,00 € H.T. soit 90 087,60 € T.T.C.

✚ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.



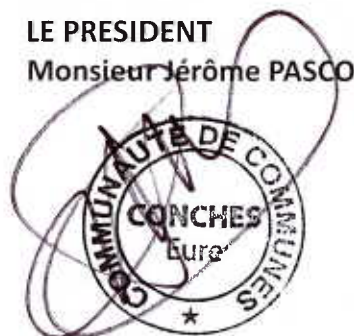
6. EXPERIMENTATION « BOUGE TON COQ »

Monsieur Jérôme PASCO avait évoqué en réunion avec les vice-présidents ainsi qu'en réunion des maires, une expérimentation qui pourrait être menée sur une partie du territoire, en partenariat avec l'association «Bouge ton coq». Cette dernière œuvre sur les questions d'isolement social des seniors, de mobilité et inclusion notamment, dans les territoires. Elle mène des expérimentations dans l'Orne et souhaiterait en porter une sur au moins une partie du territoire communautaire.

Le périmètre de cette expérimentation a évolué, certaines communes, initialement pressenties ne souhaitant pas in fine s'engager à ce stade. Ainsi, elle concernerait les communes de Ormes, Portes, Faverolles, Tilleul Dame Agnès, Saint Elier, Louversey, la Croisille et serait étendue aux Communes du Fidelaire, Sainte-Marthe et Sébécourt afin de procéder à des échelles cohérentes et intéressantes. Une réunion publique est fixée le 2 Juillet dans le cadre de cette action. Monsieur Jérôme PASCO ne pouvant y assister, sera représenté par Monsieur Marcel SAPOWICZ qui prononcera quelques mots introductifs. Au cours de cette réunion l'association a prévu de faire intervenir un professionnel de santé.

LE PRESIDENT

Monsieur Jérôme PASCO



LA SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Danielle JEANNE

